

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :**

Lors d'une séance du Comité de démolition qui se tiendra le lundi 16 décembre 2024 à 18 h 30 à la salle municipale située au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie, le Conseil municipal statuera sur une demande de certificat d'autorisation de démolition du bâtiment principal agricole présent sur le lot numéro 6 314 729 du cadastre du Québec, déposée par Ferme E. et J. McManiman Enr.

**IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE**

La demande de certificat d'autorisation de démolition vise un bâtiment principal agricole situé sur la route Principale, sur le lot numéro 6 314 729 du cadastre du Québec, dans la zone A-15 (*dominante agricole*) de la Municipalité de Sainte-Mélanie. Le bâtiment aurait été construit en 1920, la propriété est située en zone agricole.

**NATURE DE LA DEMANDE**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel* et du *Règlement visant la démolition d'immeubles numéro 654-2023*, la présente demande porte sur la démolition complète du bâtiment principal agricole dont la date de construction est antérieure à 1940. Le bâtiment sera démoli manuellement (déconstruction) par des artisans, qui donneront une deuxième vie aux matériaux ainsi récupérés.

**Toute personne s'opposant à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de cet avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité.**

**DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille-vingt-quatre.**

  
Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public à la Municipalité et à l'endroit prévu à cette fin ainsi que sur le site Internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca), le 21 novembre 2024 entre 8 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 novembre 2024.



Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.  
Directeur général et greffier-trésorier